

Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°042/2012 DU 27 JUIN 2012

Portant approbation du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat de fonctionnement au titre du budget annexe du service public de l'eau de l'exercice 2011

Date de convocation :
20 juin 2012

Date d'affichage :
20 juin 2012

Résultats des votes

Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

06 Juillet 2012

Affichage de la présente délibération le :
7 JUIL. 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept du mois de juin à neuf heures quinze,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Monsieur Jean-Baptiste TERIEROOITERAI et Madame Yvette LICHTLE, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaients présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice		X	
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	William TICCHI
5	TERIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	Mairai SUN
19	TUEINUI Noël		X	
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine			
23	TAURAA Stéphanie		X	
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
18		15		2

DELIBERATION N°042/2012 DU 27 JUIN 2012

Portant approbation du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat de fonctionnement au titre du budget annexe du service public de l'eau de l'exercice 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Adjoint au maire de la commune de Pirae (1), délibérant sur le compte administratif au titre du budget annexe du service public de l'eau de l'exercice 2011, dressé par Madame le Maire de la commune de Pirae ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU la délibération n° 20/2011 du 1^{er} juin 2011 approuvant la mise en place d'un budget annexe du service public de l'eau à compter de l'exercice 2011
- VU la délibération n° 21/2011 du 1^{er} juin 2011 portant création de la régie de l'eau
- VU la délibération n° 24/2011 du 1^{er} juin 2011 portant approbation du budget annexe du service public de l'eau de l'exercice 2011 de la commune de Pirae, ensemble la délibération n° 86/2011 du 28 septembre 2011 relative à une décision modificative n° 1 du budget annexe du service public de l'eau de l'exercice 2011, la délibération n° 110/2011 du 16 novembre 2011 et une décision modificative n° 2 du budget annexe du service public de l'eau de l'exercice 2011 ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote

Après en avoir délibéré en sa séance du 27 juin 2012

Lors du vote du 27 juin 2012	Compte administratif 2011	Compte de gestion 2011	Affectation du résultat de fonctionnement 2011
Nombre de membres en exercice :	33	33	33
Nombre de membres présents :	18	18	18
Nombre de suffrages exprimés :	20	20	20
Nombre de votes POUR	20	20	20
Nombre de votes CONTRE	0	0	0
Nombres d'ABSTENTIONS	0	0	0

ADOPTE

Article 1^{er} : Donne acte de la présentation du compte administratif au titre du budget annexe du service public de l'eau de l'exercice 2011, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats à la clôture de l'exercice 2010		0		0	0	0
Part affectée à l'investissement exercice 2011					0	0
Opération de l'exercice 2011	69 478 736	134 037 329	39 911 016	39 911 016	109 389 752	173 948 345
TOTAUX	69 478 736	134 037 329	39 911 016	39 911 016	109 389 752	173 948 345
Résultats de clôture de l'exercice 2011	64 558 593		0			64 558 593
Solde d'exécution de l'exercice		Déficit :				
		Excédent :		0		
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement :			52 008 421			
+ Restes à réaliser en recettes d'investissement :			46 758 329			
Excédent total de financement :			-5 250 092			

Article 2 : Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 : Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs pacifique.

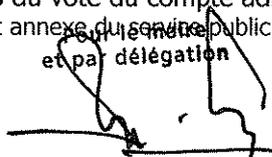
Article 5 : Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement en francs pacifique :

64 558 593	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)
5 250 092	au compte 1068 (recette d'investissement)
59 308 501	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)

Article 6 : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

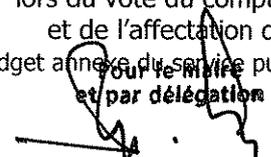
Le Président,
lors du vote du compte administratif
(budget annexe du service public de l'eau 2011)
et par délégation



M. Mairai SUN
1^{er} adjoint



Le Président,
lors du vote du compte de gestion
et de l'affectation du résultat
(budget annexe du service public de l'eau 2011)
et par délégation



M. Mairai SUN
1^{er} adjoint



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative
Le **9 JUIL. 2012**

et publication du **9 JUIL. 2012**

Pour le maire
et par délégation



M. Mairai SUN
1^{er} adjoint

